

N'DJAMENA, le 10 Février 1985.

LETTRE OUVERTE ADRESSEE A LA DIRECTION  
COLLEGIALE ET AUX MEMBRES M.S.F.

---

Nous soussignés membres de M.S.F. travaillant au sein de la mission Tchad, exprimons notre indignation après avoir appris les conditions dans lesquelles une certaine fondation dénomée Libertés Sans Frontières a été créée.

Il apparaît clairement que cette fondation verse dans le débat politique.

En conséquence, nous dénonçons la violation de la charte M.S.F. au regard des faits suivant:

1. Cumul de fonction.
2. Utilisation des fonds M.S.F.
3. Utilisation du renom de M.S.F. comme plate-forme de lancement.
4. Siège commun pour l'organisation M.S.F. et cette fondation.

Il y a donc identification manifeste de M.S.F. avec cette fondation, dont nous tenons pour preuve les réactions dans la presse internationale.

Cette identification est préjudiciable au travail des équipes M.S.F. dans les différentes missions.

Pour ces diverses raisons, nous exigeons que la direction collégiale et tous les membres de M.S.F. prennent leurs responsabilités afin de respecter la charte; à savoir séparation complète entre M.S.F. et cette fondation avec mise au point dans la presse.

Signataires: les membres de M.S.F. belge, france et hollandaise  
au Tchad.